

161.

ÉLOGE

DE M. FÉREY,

*Prononcé, le lundi 5 février 1810, dans la Bibliothèque du
Lycée Charlemagne, après le service que MM. les Avocats
ont fait célébrer en l'Eglise de Saint-Paul, en présence de
S. A. S. Monseigneur le Prince Archi-Chancelier de l'Empire, etc.*

Par M. BELLART, Avocat.

MONSEIGNEUR,

L'ÉLOGE quelquefois est une œuvre difficile. Il le devient sur-tout si l'on veut louer les hommes qui prennent place dans l'histoire. Comme ils sont exposés à tous les regards, chacun s'attribue le droit de les juger, et leur demande compte de leurs actions les plus indifférentes. L'envie que tout fatigue, jusqu'à la vertu, essaie de se venger de leur célébrité quand ils ont cessé de vivre. Les passions, qu'ils n'ont pas voulu protéger, les punissent de leurs refus; les haines s'agitent, la calomnie circule: et pour se soumettre tant d'ennemis conjurés contre elle, la vérité elle-même éprouve le besoin d'appeler le talent à son secours.

Qu'ils paroissent alors, il le faut, ces puissans orateurs, étincelans de verve et de mouvement, habiles à manier les esprits, et qui, sachant émouvoir et convaincre tour-à-tour, remportent, pour leur héros, un triomphe que la malignité se préparoit à lui disputer.

Mais, adresse inutile, talent superflu dans la circonstance qui nous rassemble!

Pour M. Férey, mes chers Confrères, et ce fut un premier hommage rendu par vous à sa mémoire, vous avez senti que le sujet se suffisoit à lui-même; que, sans art, le simple récit d'une vie, qui fut vide d'événemens, mais pleine de vertus, et dans laquelle la prévention rechercheroit en vain quelque sujet de blâme, sauroit bien intéresser et aller

jusqu'au cœur. En me confiant le soin de ce récit, vos intentions ne furent donc pas douteuses. Je les remplirai ; et ne sera-ce pas honorer aussi M. Férey comme il auroit voulu être honoré ! Souvent j'eus l'avantage d'assister à ses leçons. Je l'entends me dire, que les morts n'ont plus besoin d'éloges ; que ce puéril orgueil, qui fait attacher, pendant la vie, tant de prix à l'aveugle opinion des hommes, n'existe plus dans les tombeaux ; que ceux qui cultivèrent la vertu, comblés alors d'autres récompenses que celles dont dispose le monde, s'ils laissent tomber encore leurs regards sur la terre, voient avec une sainte dérision ces honneurs d'un jour décernés à une corruptible poussière.

Ombre vénérable ! non : les leçons de ta sagesse ne seront point perdues. Les morts n'ont plus besoin d'éloges : mais les vivans ont besoin d'exemples. Malgré la modestie qui ne t'abandonna jamais, souffre donc ton éloge. Ta vie doit être racontée pour être la règle de la nôtre. Que cette jeunesse aimable et brillante, qui se presse à l'entrée de la carrière où tu marchas avec tant d'honneur, trouve en toi son guide le plus sûr. Elle est ivre de gloire : viens lui montrer la gloire véritable. L'estime publique est son idole : tu lui diras ce qui te la conserva si pleine et si constante. Ainsi tu nous auras rendus tous meilleurs. Fidèle à ta destinée, qui fut de faire le bien, tu le feras encore même du sein de la tombe. Et nous, tes amis ou tes disciples, nous t'aurons offert un hommage selon ton cœur, en rendant ta mort utile à la postérité, comme toute ta vie le fut à tes contemporains.

M. François-Placide-Nicolas FÉREY, avocat et membre de la Légion d'Honneur, naquit au Neubourg, près d'Evreux, le 2 octobre 1735.

Il importe peu de savoir que son père possédoit une assez grande fortune ; mais ce qui est digne de remarque, c'est que, long-temps avant l'institution des juges-de-paix, M. Férey père étoit, du gré de ses voisins, l'arbitre de tous leurs procès. Au milieu des débats d'intérêt les plus animés, ce cri : « Allons nous faire juger par M. Férey, » étoit comme une seconde clameur de *Haro* (1), à laquelle personne ne résistoit, et que la conciliation suivait toujours. Le ciel devoit une récompense à cet homme vertueux : il la lui donna dans son fils.

La frêle santé de cet enfant fit, d'abord, trembler pour sa vie. On craignit du moins qu'elle ne fût un obstacle au succès de son éducation. Mais la nature sembloit avoir mis en réserve, pour son esprit, tout ce qu'elle avoit refusé de vigueur à son corps. Une volonté forte surmonta la foiblesse physique. Parmi ses condisciples il fut presque toujours le premier.

(1) La clameur de Haro (*ah Raoul !* du nom de cet ancien duc de Normandie qui mérita d'être invoqué, après sa mort, par ses sujets, comme le plus juste des princes) étoit un droit particulier aux Normands de forcer, en jetant ce cri, toute personne de comparoître à l'instant même devant le juge.

Des succès de collège, disent ceux qui ne les ont pas obtenus, ne prouvent rien pour le reste de la vie. Accordons, si l'on veut, que la langueur des premières études ne soit pas, sans exception, d'un fâcheux présage ; mais convenons que, presque toujours, un écolier qui sort de la foule tient la promesse, qu'il fait, de n'être pas un homme vulgaire.

Le cours de Droit que M. Férey suivit dans l'Université de Caen, lui fit autant d'honneur que ses exercices de collège. Ce cours étoit alors une formalité plutôt qu'une étude ; et il étoit trop commun de regarder comme perdu le temps que les jeunes gens employoient à prendre leurs degrés. M. Férey ne perdit pas le sien. Les écoles de Caen se souviennent encore que le savoir et le jugement dont il fit preuve dans ses thèses, arrachèrent à ses professeurs surpris l'aveu que leur élève pourroit devenir leur maître.

Ces premiers avantages encouragèrent M. Férey sans l'énorgueillir. Son ardeur pour le travail s'en accrut : et lorsqu'à vingt ans, libre de tous ses cours, il revint à la maison paternelle, il se plongea dans une étude approfondie du Droit. Cette étude fit toute son occupation : elle fit aussi tous les plaisirs de sa jeunesse. D'autres passions, souvent, sont l'écueil de cet âge : M. Férey ne les connut pas. La malignité, toutefois, ne put expliquer, par la foiblesse de sa constitution, une pureté qui prenoit sa source dans une imagination chaste. Celui qui veilloit pour l'étude auroit pu veiller pour le plaisir. Qu'on impose à ces hommes si robustes, qui ne connoissent qu'une définition pour les bonnes mœurs, seize heures de travail par jour, comme se les imposa, dès sa jeunesse, et pendant toute sa vie, M. Férey ; alors ils cesseront de prendre en pitié les hommes assez courageux pour remplir, de toutes les destinations, la plus véritablement virile, celle de se dévouer sans distraction à l'utilité publique. M. Férey ne voulut pas être fort pour le vice : il le fut pour la vertu. Et tel étoit le culte que lui rendoit cette ame virginale, que, dans le cours d'une longue vie, ses amis même ne l'entendirent jamais exprimer une idée dont pût s'alarmer la pudeur la plus délicate.

Ce n'est pas que M. Férey fût sévère ni chagrin. Il avoit de la gravité sans tristesse. Son austérité n'étoit que pour lui : pour les autres, il étoit tout indulgence. Jamais il ne se permit de censurer avec âpreté ni les choses ni les personnes : bien différent de ces moralistes de parade, qui, prodigues de maximes, avarés de bonnes œuvres, croient s'acquitter envers la vertu en belles paroles et en blâme d'autrui. A le voir agir, on eût dit qu'il ignoroit jusqu'au nom des foiblesses humaines : à l'entendre excuser les autres, on eût cru qu'il avoit des fautes à se faire pardonner.

Ces dispositions natives avoient été, de bonne heure, cultivées dans son cœur. M. Dulong, son oncle, jurisconsulte estimé, se comptait à le former dans la double science de la morale et des lois. Sous ce digne maître, l'élève fit des progrès si rapides, que les cliens de M. Dulong, malgré la routine de la confiance, s'adressoient indifféremment au neveu, presque honteux de cette innocente usurpation, ou bien à l'oncle, ravi des succès d'un rival si cher.

Deux années se passèrent ainsi, durant lesquelles M. Férey voulut ajouter, à la connoissance du Droit, la pratique de la Procédure : étude dont sa droite raison lui révéloit l'importance, et dont son courage lui fit dévorer les dégoûts ; persuadé que ce n'est pas assez, pour devenir un bon pilote, de bien connoître le but du voyage, qu'il faut encore apprendre le chemin, sans quoi l'on risqueroit de mal diriger le vaisseau. Le droit est le but : mais le droit se développe par les actions, et les actions par la procédure ; la procédure est le chemin. Elle ne peut donc être ignorée de ceux qui prétendent à l'honneur de guider leurs concitoyens à travers les périls des procès.

Cette science étoit dans le chaos. Alors n'existoit pas encore cet excellent Ouvrage, simple de style comme il convient aux livres classiques, mais si plein de méthode et de clarté, qu'il mérita depuis à son auteur (1) l'honneur insigne d'en voir adopter l'ordre lumineux par le Code de Procédure lui-même.

Un tel secours, pour M. Férey, n'étoit pas indispensable. Seul et sans guide, il sut parcourir le labyrinthe, en reconnoître les issues, tendre, enfin, d'une main sûre, le fil conducteur qui le mit en état de diriger le bon droit, quand le bon droit s'y trouvoit engagé.

Le temps étoit arrivé où M. Férey devoit paroître au Barreau. M. Dulong désira qu'il se fixât à Beaumont-le-Roger, près du Bailliage qui siégeoit dans cette ville.

Dès les premières causes qu'il plaïda, son rang lui fut assigné parmi les Jurisconsultes distingués : triomphe d'autant plus flatteur, que M. Férey n'avoit pas même essayé d'en rien usurper par le prestige d'une action brillante, ni par les séductions de l'art oratoire.

Un bel ouvrage a paru dans ces derniers temps, pour prouver la thèse consolante des compensations dans les destinées humaines. C'est aux talens aussi, et au talent du Barreau comme aux autres, que s'applique ce système. Tout, en ce genre, n'a été donné à personne. Grâce, force ; richesse de l'imagination, sûreté du jugement ; sensibilité douce, mâle raison ; délicatesse de goût, véhémence entraînant, variété des tons, puissance de logique ; charme du style, charme de l'action : toutes ces qualités, dont chacune est précieuse, ne se sont peut-être pas trouvées une seule fois réunies. La bonne Nature, en mère équitable, les a réparties entre tous ses enfans. Chacun a eu son lot. N'en croyons donc pas cet orgueil exclusif, qui fait qu'on se compare sans cesse aux autres par ce que l'on a. C'est par ce que l'on n'a pas qu'il faut aussi se comparer, si l'on veut être juste ; et le plus fier

(1) M. Pigeau, professeur dans la Faculté de Droit de Paris, auteur du *Traité de la Procédure civile* ; savant utile non moins que modeste, qu'on vit préluder à l'enseignement public par des cours privés, dans lesquels ses élèves n'ont jamais su qu'admirer davantage de l'extrême lucidité de ses leçons ou de son inépuisable complaisance. Homme vertueux ! que je voudrois pouvoir louer comme il le mérite ; mais, qu'une sorte de pudeur m'empêche de louer à mon gré, de peur qu'on n'attribue à ma vanité de lui appartenir par les liens du sang et par les soins paternels dont il honora ma jeunesse, un hommage qui n'est pourtant que l'écho de l'estime public.

alors deviendra humble , peut-être , en découvrant dans ses rivaux tel genre de supériorité qu'il ne dédaigne que parce qu'il lui est impossible d'y atteindre. Sans mépriser aucune espèce de facultés , ce que doit faire un bon esprit , c'est d'apprendre à bien employer les siennes.

Ainsi se montra M. Férey.

Il avoit reçu de la nature tout ce qui subjugué les sages. Mais , pour rendre plus purs les succès qu'elle lui destinoit , elle lui avoit refusé ces dons trompeurs et quelquefois funestes , qui flattent les sens et peuvent égarer la raison elle-même.

Un maintien embarrassé , peu d'organe , une médiocre facilité de parole , c'étoient autant de signes par lesquels M. Férey avoit été averti d'abandonner tout ce qui n'avoit que de l'éclat , pour cultiver le solide mérite dont il étoit si abondamment pourvu. Lent à s'exprimer , mais fécond en aperçus , auxquels il ne donnoit jamais d'inutiles développemens ; doué d'une mémoire dont les trésors ne s'épanchoient qu'à propos ; convaincant , parce qu'il étoit persuadé ; simple sans trivialité ; toujours fort de la force de la raison ; versant sur les matières qu'il traitoit le double intérêt d'une saine dialectique et d'une érudition bien digérée ; ennoblissant toute discussion , non par le choix des mots , mais par la dignité des idées , mais par une doctrine pure comme son cœur , mais par cette élégance dans les sentimens qui donne une sorte de parure naturelle à toutes les paroles , à toutes les actions de l'homme de bien : voilà comment il sut plaire aux juges devant lesquels il plaidoit , et leur ôter jusqu'au regret des dons qu'il n'avoit pas ; voilà comment , pendant cinquante années , il se concilia le cœur et l'esprit de ses confrères.

M. Férey , vous le voyez , Messieurs , s'étoit préservé de la tentation de quitter la réalité pour la chimère. C'est , en effet , une erreur trop commune des hommes de talent , de négliger les parties dans lesquelles ils peuvent exceller , pour courir après celles qui leur manqueront toujours. Tel est un dialecticien habile , qui veut forcer nature pour devenir orateur : tel autre ambitionne la profondeur , qui n'eut en partage que de la facilité. Ainsi , l'on consume , en efforts malheureux , pour acquérir un talent faux et manqué , cent fois plus de forces et de temps qu'il n'en eût fallu pour donner la perfection aux qualités éminentes dont on avoit le bonheur d'être doué. M. Férey sentit qu'il étoit né pour le raisonnement et la science : il s'en tint à la science et au raisonnement. Ses succès justifèrent son choix.

Tout le monde , bientôt , donna sa confiance au jeune Jurisconsulte de Beaumont. Insensiblement il devint l'oracle de la province entière , et l'un des meilleurs interprètes de la coutume de Normandie , dont il avoit fait l'étude la plus sérieuse : on pourroit même dire la plus passionnée ; puisque dans ses promenades , et dans ses trajets à cheval de Beaumont aux autres Bailliages où le conduisoient ses affaires , on le rencontroit souvent lisant et méditant la Coutume.

Si son instruction appeloit à lui les cliens , son esprit doux et conciliant les lui attachoit pour toujours. On vouloit l'avoir pour conseil ; on vouloit , du moins , l'obtenir pour médiateur ; et , digne d'estime sous l'un comme sous l'autre de ces rapports , on le vit appliqué constamment à prévenir les

procès : plus heureux mille fois , d'être obscurément béni par deux familles qu'il avoit rapprochées , que de remporter une de ces victoires éclatantes qui coûtent toujours des larmes aux vaincus !

M. Férey resta quatre ans à Beaumont. C'est alors qu'à propos d'un procès dont il fut chargé , commença , entre le père du dernier duc de Bouillon et M. Férey , cet échange de services et de gratitude qui dura quarante ans.

M. de Bouillon sentit bientôt tout le prix du nouveau conseil qu'il venoit d'acquérir. Il le pressa de venir se fixer à Evreux. Après une longue résistance , M. Férey y consentit. Cet homme modeste croyoit que c'en étoit assez pour lui du petit théâtre de Beaumont : il avoit la touchante simplicité de craindre qu'Evreux ne lui opposât des concurrens trop redoutables.

Ses craintes durent se dissiper , en voyant son cabinet constamment rempli des plus grands propriétaires de la province , et de ses propres confrères , tous empressés de lui demander des lumières. Bientôt même , sa santé ne suffisant plus au double travail de la Consultation et de la Plaidoirie , il cessa de paroître à l'audience.

Son ambition étoit de vivre et de mourir à Evreux. Déjà il y avoit passé six ans ; et peut-être n'en fût-il jamais sorti , sans l'amour extrême qu'il portoit à sa profession.

M. Férey , depuis long-temps , désiroit d'admirer de plus près les savans hommes que renfermoit le barreau de Paris. Dans un voyage qu'il fit en cette ville , il chercha et trouva les occasions de se lier avec les plus fameux. A cette même époque , s'agitoit , au conseil du duc de Bouillon , la réclamation du duché de Château-Thierry ; mais cette question étoit tellement compliquée d'actes et de procédure , que l'on étoit sur le point de l'abandonner. M. Férey le sut. Sans rien dire à personne de son dessein , il se fait apporter les immenses monceaux de titres qu'il s'agissoit de débrouiller. Il disparoit. Un mois après , tombe , inopinément , dans le conseil de M. de Bouillon , une analyse si claire , si concluante , des titres mis dans le plus bel ordre , que , tout d'une voix , l'affaire fut jugée bonne. L'auteur de cet important ouvrage ne put rester inconnu. M. Férey fut sollicité d'achever ce qu'il avoit commencé. Il le fit ; et la famille de Bouillon se vit assurer l'une de ses plus importantes propriétés. M. de Bouillon voulut célébrer cet événement par une fête , dans laquelle , venant , au milieu de ses amis , complimenter son courageux patron au bas du perron du château de Navarre , il le salua du nom de Duc de Château-Thierry : nom que , par une gaîté de reconnoissance , il lui conserva dans son intimité , en perpétuel souvenir du service signalé rendu à sa maison.

Ces succès auroient pu enfler le cœur de tout autre , et lui donner le désir de rester en des lieux pleins de l'estime qu'on lui portoit. M. Férey en étoit d'ailleurs vivement pressé par ces confrères célèbres auxquels il s'étonnoit d'inspirer l'admiration dont il étoit venu leur apporter l'hommage. Il reçut leurs éloges comme des encouragemens , et persista dans la résolution de retourner à Evreux.

Il seroit en effet parti , si la violence , qu'on lui faisoit pour le retenir , n'avoit été secondée par l'ingénieuse amitié d'un de ses cliens.

Ce client , M. de Champigny , prétextait de donner à M. Férey un dîner d'adieu , dans un appartement qu'il venoit de louer récemment. M. Férey s'y

rendit sans défiance. Tout naturellement on visita le nouvel appartement de l'hôte ; et M. Férey de se récrier sur la bonne distribution des pièces , sur la belle vue que leur donnoit la rivière qui couloit sous les fenêtres , sur la tranquillité dont y jouiroit M. Champigny , sur la commodité des meubles simples , mais décens , que l'on y avoit placés ! « Ce logement vous plaît donc , mon ami , lui dit M. de Champigny ? Eh bien , il est le vôtre. Tout ce qui s'y trouve vous appartient. Je l'ai loué pour vous ; vous n'êtes plus libre d'en sortir. La reconnaissance et l'amitié vous enferment dans cette prison , pour vous forcer à devenir utile à un plus grand nombre de familles. Vous nous contraignez tous d'être ingrats : ne le soyez pas à votre tour , en rejetant des plans qui n'ont pour but que votre gloire et le bien de la société. » En achevant ces mots , M. de Champigny se jette en pleurant dans les bras de son ami ; il le presse , le prie , le conjure de ne pas se refuser à sa destinée. Tous les assistans joignent leurs prières aux siennes. M. Férey veut articuler encore quelques mots d'impossibilité : on ne lui permet pas de parler. Son émotion le trahit. Il sent qu'il faut sacrifier sa modestie même à cette touchante unanimité des vœux de ses amis. Il voudroit faire ses conditions pourtant : il ne souffrira pas qu'une amitié trop généreuse.... Cette généreuse amitié s'indigne , de son côté , qu'on veuille mêler de froids calculs à des sentimens si tendres. La victoire de M. de Champigny est complète ; son ami nous reste : et le barreau de Paris compte enfin une lumière éclatante de plus.

M. Férey avoit à peine eu le temps de se reconnoître , que le Parlement fut exilé.

On sait la part que , selon nos anciens usages , les Parlemens prenoient à la puissance législative. Rendons grâces à la sagesse , qui , restituant les magistrats à leurs vraies fonctions , ne leur laisse d'autre devoir , que le devoir si doux de maintenir la paix dans la société , en y faisant régner les lois.

Pendant cette crise momentanée , M. Férey rentra dans la retraite. Le temps qu'il ne pouvoit plus consacrer aux affaires , il le donna encore à l'étude. Dix-sept volumes in-folio d'extraits (1), entièrement écrits de sa main , attestent que cet homme , déjà si avancé dans la science , croyoit cependant avoir besoin d'apprendre encore.

Aussi , lorsque le Parlement reprit ses fonctions , M. Férey ne tarda pas à recueillir le fruit de ses longs travaux. Dès ce moment , la confiance universelle alla le chercher pour ne le quitter jamais. Les plus grands noms s'inscrivirent , à l'envi , sur la liste de ses cliens. Plus d'une fois il fut consulté par ce qu'il y avoit en France de plus auguste : et toujours on sortoit d'auprès de lui , malgré la différence des rangs , pénétré d'admiration pour ses lumières et de respect pour ses vertus.

Mais ce que nous devons encore une fois remarquer , mes chers Confrères , puisque nous nous sommes promis de tirer de cet Eloge quelque

(1) Des diverses parties du Droit Romain , et des meilleurs Factums des Jurisconsultes célèbres.

profit pour nous-mêmes, c'est le peu d'éclat des moyens qui conduisirent M. Férey à une si haute considération.

En effet, l'inclination naturelle des jeunes gens qui se destinent au Barreau, est de se passionner pour ce qui, dans leur profession, a le plus d'éclat. C'est au nom de Démosthènes et de Cicéron que s'enflamme le génie de cette ardente jeunesse. Son cœur palpite pour la gloire. La gloire lui paroît le seul but digne de ses efforts. La simple et modeste utilité est à peine aperçue, ou du moins elle vient bien loin après la gloire. Noble enthousiasme ! mais méprise souvent funeste ! Les temps, les lieux ne sont pas les mêmes : et le Barreau, quoique appelé, dans tous les temps et dans tous les lieux, à une sorte de destinée publique, doit songer que cette destinée se modifie suivant les siècles et les pays. Démosthènes et Cicéron attaquoient ou défendoient les rois. Ils protégeoient la liberté publique et sauvoient la patrie. Pour de si grands combats, ce n'étoit pas assez des forces humaines : il falloit être un Dieu, et tenir toujours la foudre à la main. A nous, des intérêts moindres demandent des efforts moins audacieux. Nous devons souvent nous contenter d'imiter dignement les jurisconsultes Sempronius et Scévola.

Pour une de ces occasions si rares, où peuvent devenir nécessaires toutes ces ressources de l'antique éloquence, que d'occasions où de tels efforts seroient hors de proportion avec le sujet ! La paix des familles, les droits des citoyens entr'eux, le maintien de la propriété, voilà l'aliment ordinaire de nos discussions : et c'est à faire triompher la justice, bien plus que notre amour-propre, que nous devons tendre. Malheur à celui qui s'embarrasseroit plus de phrases sonores, toutes puissantes sur l'aveugle multitude, que de la solide démonstration qui doit concilier à sa cause les suffrages de ses juges !

Jeunes athlètes, qui voulez suivre l'exemple de M. Férey, n'oubliez pas qu'on peut être avocat sans être orateur, mais qu'au Barreau l'on n'est jamais un véritable orateur sans être avocat.

Loin, loin de moi pourtant le sacrilège projet d'étouffer dans vos ames le goût généreux de l'éloquence ! Ah, sans doute, si, porté par le sujet, votre génie vous entraîne vers ces beaux mouvemens qui ne vont au cœur qu'en plaisant à la raison, obéissez à votre génie.

Une verve impérieuse vous domine-t-elle ? Êtes-vous doués de ce caractère grave et comme consacré, qui donne du poids à vos maximes et de l'autorité à vos paroles ? Eloquens et didactiques à-la-fois, savez-vous, franchissant les limites d'une contestation obscure, convertir cette discussion isolée en une sorte de cours d'enseignement, où la doctrine se pare des charmes d'une élocution animée ?

Ou bien, moins graves, mais non moins énergiques, et tout brillans de grâces qui ne nuisent pas à la force, possédez-vous l'art heureux d'unir la logique à la fine plaisanterie ; de cacher sous une apparente négligence, qui n'est là que pour ménager des surprises, une profondeur vraie ; de frapper adroitement, des traits de l'ironie, un argument difficile à repousser ? Cédez, cédez à ce puissant instinct. Orateurs véhémens, orateurs pleins

de grâces , parlez , séduisez nos esprits , subjuguiez nos âmes. Devant vous , dans nos rangs , vous trouverez vos maîtres et vos exemples.

Mais gardez-vous de vous tromper sur vous-mêmes. Il se peut que la nature , en vous comblant de ses dons , vous ait pourtant refusé , comme à M. Férey , quelques-uns de ceux qui n'ont que de l'éclat. Peut-être un accent rebelle détruit-il , pour les oreilles difficiles , l'harmonie de votre diction ; ou bien un extérieur peu favorisé , comme celui de M. Férey , semble-t-il vous interdire ces effets par lesquels l'ame n'est remuée que quand les yeux ont d'abord été satisfaits. Ingrats , n'accusez pas la nature ! Et de quoi vous plaindriez-vous ? Oubliez tout ce qui vous manque : les autres l'oublieront bientôt , si vous savez employer ce qui vous appartient.

Vous ! négligeant toutes ces molles séductions d'une éloquence dramatique , visez droit au jugement. Soumettez-le par une logique entraînante , par une heureuse précision , par une simplicité également éloignée de la pompe et de la bassesse , et qui recèle en soi je ne sais quel charme secret , dont le cœur peut d'autant moins s'empêcher d'être touché , que le plaisir qu'il y trouve ne coûte nul regret à la raison.

Vous ! sans vous embarrasser des formes ni des mots , pressez l'argument avec vigueur , déployez toutes les ressources d'une adroite dialectique , poursuivez ardemment votre adversaire ; frappez , frappez coup sur coup ; ne le laissez point respirer. Orateurs purs et concis , orateurs convaincus et nerveux , commandez à la raison , je vous promets des victoires. En doutez-vous ? Regardez dans nos rangs , l'estime publique vous montrera vos garans et mes preuves.

Ainsi , dans notre profession , il est des places honorables marquées à tous les talens. Ils peuvent différer de formes et de moyens , pourvu qu'ils tendent tous à l'utilité. L'utilité réunie à l'éclat , c'est la perfection de l'art. Mais la première se suffit à elle-même : et tel est le sort des talens vraiment utiles , que , s'ils se produisent d'abord avec moins de fracas , ils finissent , à la longue , par arriver au plus haut degré de l'estime qui leur est due.

Cette réflexion nous amène à la plus glorieuse époque de la vie de M. Férey.

Renfermé dans le cercle de ses travaux , bien exempt de toute espèce d'ambition , n'ayant pas même songé , une seule fois dans sa vie , s'il étoit d'autre dignité que celle d'homme de bien , M. Férey étoit loin d'imaginer que les distinctions viendroient chercher celui qui ne les cherchoit pas.

Mais , parmi les dépositaires de la confiance du Souverain , il en est un , que l'on reconnoît sans que j'aie osé le nommer , lorsque j'aurai dit qu'il est honoré , moins encore à cause de sa haute fonction , que pour le noble emploi qu'il sait faire de son crédit , pour la protection qu'il accorde à tous les talens , pour sa rare fidélité à ses promesses , et pour cette urbanité de manières que ne peut même fatiguer l'importunité des citoyens de toute classe empressés d'aller lui porter des hommages. C'est lui qui , chargé d'un ministère de bonté , pour lequel semble avoir été si bien devinée son inclination naturelle , échange au pied du trône les bénédictions des sujets contre les bienfaits du Prince. C'est lui qui , par les ordres du Monarque , lui révèle tous les genres de mérite , et sur-tout le

mérite modeste. Il signala M. Férey. Et, successivement, M. Férey fut nommé au conseil des écoles de droit, et membre de cette Légion dont le nom rappelle le devoir et le premier sentiment de ceux qu'elle reçoit dans son sein : glorieuse et politique institution, par laquelle un grand Souverain, si bon juge en cette matière, voulut rendre une espèce d'hommage au génie de sa nation, qu'il sait avant tout idolâtrer l'honneur.

Ainsi vint mettre le sceau à la réputation de ce savant jurisconsulte le plus auguste des suffrages, qui, tout seul, est une grâce sans prix, parce que, pour les belles ames, le dernier terme de l'ambition humaine, c'est le suffrage d'un héros.

Jusqu'ici, Messieurs, nous avons considéré M. Férey dans ce que l'on peut appeler sa vie publique : mais ce seroit faire tort à sa mémoire, si nous ne jetions pas les yeux sur sa vie privée.

Ami sûr et fidèle, bon fils, bon frère, et toujours le meilleur des parens, il porta le détachement de ses intérêts jusqu'à ne demander jamais de partage dans les successions qui lui échurent. Ses cohéritiers les administroient à leur gré. Après la mort de son unique frère, le patrimoine commun resta sous la direction de la veuve, qui en rendoit compte à son beau-frère quand elle le vouloit et comme elle le vouloit. Ce que d'une main M. Férey recevoit de sa belle-sœur, de l'autre il le remettoit à ses neveux. Ne sont-ils pas mes enfans, disoit-il ?

Oui, dignes neveux, vous fûtes ses enfans ; vous êtes son image ; vous avez son ame ; et votre oreille, aussi bien que la sienne, ne fut jamais fermée aux prières du malheur !

Telle étoit l'habituelle inquiétude de bienfaisance de M. Férey, qu'elle le tenoit comme aux aguets de tous les besoins. Il étoit le trésorier de sa famille. Quelque embarras dans un commerce, un enfant dont on ne pouvoit cultiver les dispositions, faute de moyens, une jeune fille sans dot, courant le risque d'être condamnée au célibat : M. Férey étoit instruit de tout. La dette en retard étoit acquittée ; l'enfant placé dans un collège ; et la jeune fille, conduite à l'autel par l'homme de son choix, bénissoit tout bas le bienfaiteur délicat qui lui avoit permis d'accorder son amour avec sa vertu.

Ce n'étoit pas seulement envers sa famille que M. Férey se montrait ainsi libéral : quiconque s'offroit à sa bienfaisance, la trouvoit prête. Alors, ce jurisconsulte si occupé n'avoit plus d'affaires. On étoit écouté et toujours exaucé si l'on méritoit de l'être. Souvent même il accordoit plus qu'on n'osoit prétendre de lui.

Ainsi l'éprouva un de nos confrères, qui nous a pressé de ne pas laisser ignorer ce trait.

Maltraité par les circonstances, il s'étoit vainement adressé à quelques amis pour emprunter une somme qui lui étoit nécessaire. Il songe, enfin, à M. Férey. Il va le voir. Il lui veut expliquer qu'il ne vient à lui qu'après avoir échoué auprès de ses amis. « Vous avez eu tort, mon cher confrère, » lui dit un peu brusquement M. Férey, vous deviez commencer par moi ; » et il lui remet le double de la somme demandée. Depuis, il lui a légué cette somme par son testament.

Si M. Férey surpassoit quelquefois l'attente de ceux qui s'adressoient à lui, ne croyons pas, cependant, qu'il suivit en aveugle un instinct irréfléchi de bonté. Cet homme d'un cœur si compatissant et d'une raison si pure, s'attachoit, sur-tout, à faire le bien avec mesure et discernement. Il savoit que la vraie bienfaisance n'est pas prodigue. A voir certains riches, dont il faut d'ailleurs louer les intentions, s'épuiser en bienfaits répandus par torrens sur quelques individus, de manière à n'en pouvoir plus secourir d'autres, on seroit tenté de croire qu'ils se laissent aller presque autant à une certaine paresse de cœur, qu'aux inspirations de la vertu, et qu'ils veulent, une bonne fois, se libérer de la bienfaisance, comme on se débarrasse d'un fardeau.

Faire du bien n'étoit pour M. Férey ni un fardeau, ni un embarras. Il y plaçoit son devoir; il en faisoit aussi sa jouissance. Il ne craignoit donc pas d'être souvent occupé du détail des misères humaines. Ce qu'il redoutoit, c'étoit de s'ôter la puissance de soulager un plus grand nombre de malheureux. Il songeoit que tout ce qu'il donnoit de trop au premier indigent, étoit un vol fait au second. Avare par générosité, il comptoit exactement avec chaque besoin. Lors donc qu'il accordoit plus qu'on ne lui demandoit, c'est qu'il avoit démêlé que le courage de bien calculer manquoit à celui qui l'imploroit.

M. Férey expliquoit volontiers son motif de ne pas faire des dons excessifs. « Tout homme, disoit-il, doit son travail à la société, et nul n'est » heureux s'il ne travaille. » Même pour ses parens il n'eût rien fait qui leur donnât la tentation de négliger ce devoir : il vouloit faire des heureux, non des oisifs. C'est ainsi qu'on l'a vu, jusques dans son testament, ne laisser à ses meilleurs amis que des libéralités, qui ne leur permissent pas de devenir inutiles aux autres, ou bien à eux-mêmes.

Une preuve que tels étoient ses motifs pour ménager une fortune qui n'étoit réellement pas la sienne, c'est qu'il négligeoit les occasions de l'augmenter, et qu'il mettoit lui-même des bornes à la reconnoissance de ses cliens. Plus d'une fois il renvoya tout ce qui excédoit la modération de ses calculs. Ces traits sont en trop grand nombre pour être rappelés : il en est un pourtant que je ne puis passer sous silence.

M. de Flexenville, gêné, comme tant d'autres, dans les mouvemens de sa gratitude, voulut, en mourant, se venger de cette contrainte. Il fit don à M. Férey du domaine de Primart : c'étoit un legs de cinquante mille écus. Les hommes les plus probes se font rarement scrupule d'accepter un legs : M. Férey refusa le sien. Toutes les fermes restèrent à la succession. Par égard pour les intentions de son ami, il retint seulement la jouissance de la maison d'habitation : et ce fut là, peut-être, un raffinement de délicatesse. Non content d'entretenir cette habitation dans le meilleur état, il y fit beaucoup d'embellissemens, dont il n'attendit pas, au reste, que sa mort mît en possession l'héritier de M. de Flexenville. Pour l'en faire jouir plutôt, il prétexta que son âge ne lui permettoit plus guère d'aller passer ses vacances à Primart ; et il remit la maison à cet héritier, en acceptant à peine une rente viagère de douze cents francs, qui n'étoit pas l'indemnité de ses dépenses.

Cette action donne de l'estime pour M. Férey : en voici une qui le fait aimer, en prouvant que, sous des formes peu expansives, il cache une sensibilité vraie.

M. Férey, comme tous les hommes occupés, redoutoit beaucoup les visites oiseuses. Dans ce cas, il avoit besoin de tout son courage pour dissimuler la contrariété qu'il en éprouvoit : encore, malgré ses efforts, perceoit-elle quelquefois dans ses traits. L'un d'entre nous, qui lui connoissoit cette disposition d'esprit, conféroit un jour, avec lui, d'affaires très-sérieuses, lorsque survint un homme fort mal vêtu, bien qu'assez distingué dans ses manières. Loin de se montrer mécontent de cette visite, M. Férey accueillit le survenant avec des égards très-marqués, s'instruisit avec un vif intérêt de sa famille, se plaignit de ce qu'il ne venoit pas le voir plus souvent ; bref, le combla de tant d'amitiés et de prévenances, que le témoin ne laissa pas d'en être un peu surpris. L'étranger partit : quelques momens de silence suivirent. M. Férey se remettoit, le mieux qu'il pouvoit, de l'attendrissement qui l'avoit saisi, sans qu'il pût le dissimuler. « Voilà quelqu'un » que vous aimez beaucoup, lui dit notre confrère. » « Pauvre homme ! » répartit M. Férey, finissant la pensée qui pesoit visiblement sur son cœur, » il est bien malheureux ! il avoit cinquante mille livres de rente : il a » tout perdu ; et il craint de me venir voir, parce que je lui ai prêté » quarante-deux mille francs, qu'il est dans l'impossibilité de me jamais » rendre. » D'autres peuvent perdre quarante-deux mille francs sans désespoir ; mais il n'appartient qu'aux âmes délicates de les perdre de cette manière. Un pareil mouvement, presque inaperçu, vaut bien toutes les démonstrations d'éclat dont sont prodigues certaines sensibilités.

Pour achever le portrait de M. Férey, je dois parler encore de cette bonhomie et de ce détachement de l'argent, qui, toute sa vie, le rendirent comme étranger au soin de ses affaires personnelles.

M. Férey est mort sans savoir peut-être quelle étoit la situation de sa fortune. Cela ne le regardoit pas, disoit-il naïvement. Mais qui donc cela regardoit-il ? M. Férey étoit célibataire. Cet état d'isolement l'auroit réduit à n'avoir personne sur qui se reposer de ces détails d'intérêt, toujours pénibles pour les hommes qu'entraîne un goût exclusif, si le hasard ne l'eût, à cet égard, presque aussi bien servi que le mariage l'auroit pu faire.

M. Férey, tous les ans, alloit passer les vacances dans sa province. L'espérance de le voir faisoit la joie de sa famille. A force de l'y entendre bénir, ses jeunes parens, accoutumés à le considérer comme l'objet de leur respect et de leur émulation, ne manquoient pas, au terme de leurs études, d'aller le consulter sur la carrière qu'ils devoient choisir.

Une année, M. Férey distingua, dans ce concours, un jeune homme qui montrait encore plus de plaisir à le voir que tous les autres. Il l'avoit examiné déjà sur ses études ; il en étoit satisfait. Ce jeune homme lui dit résolument qu'il ne lui demandoit pas d'avis, que son parti étoit arrêté, qu'il vouloit le suivre à Paris, et s'attacher à lui pour jamais. « Eh bien ! mon » cher ami, viens donc ; nous ferons de toi un jurisconsulte. » Ainsi le pensoit et le vouloit M. Férey, qui, dans les causeries ingénieuses de l'écolier, avoit démêlé du sens, de la réflexion et beaucoup de finesse.

Mais, cette fois, le discernement de M. Férey fut en défaut.

Vainement mit-il entre les mains du jeune homme la coutume de Normandie, en lui vantant fort les beautés de cette étude : vainement lui proposoit-il de se récréer avec la lecture des vieilles ordonnances, lecture, disoit-il, qui l'amuseroit beaucoup. L'élève, malgré sa bonne volonté, bailloit au milieu de toutes ces délices : il finit par prendre en haine les ordonnances vieilles ou nouvelles ; et M. Férey, qui le surprenoit sans cesse, avec scandale, sur son Horace ou sur des calculs, s'aperçut qu'il ne falloit pas espérer de voir M. Toutin devenir son successeur.

Après quelques années d'épreuve, il en fit du moins son secrétaire, son ami et son intendant. Il lui remit une procuration générale pour tout administrer selon sa volonté.

A dater de cet instant, M. Férey ne se mêla presque plus de ses affaires. Il n'avoit à ce sujet d'entretien avec son parent, que pour lui bien recommander de ne pas s'écarter des règles de la justice. Vouloit-il faire une dépense, il ne manquoit pas de demander s'il y avoit de l'argent. La réponse de M. Toutin étoit un arrêt sans appel, à moins qu'il ne s'agit de quelque don à faire. Dans ce cas, M. Férey se montroit un peu plus curieux ; et rarement il avoit besoin de le devenir, parce que l'intendant, sur ce point, étoit d'accord avec le propriétaire, et que le plaisir de faire du bien étoit l'instinct commun des deux parens.

En d'autres mains un tel pouvoir n'auroit pas été sans danger. Il porta, dans celles-ci, une fortune d'abord médiocre, au plus haut point de prospérité. Certes, nous ne serons pas, à un parent de M. Férey, l'injure de le louer d'avoir été probe et fidèle. Mais nous remercierons publiquement ce bon économiste d'avoir délivré M. Férey des soins importuns qui l'auroient enlevé à ses utiles travaux, et d'avoir ainsi rendu sa vie plus douce et plus heureuse.

En m'appesantissant sur ces détails, j'ai voulu donner en quelque sorte le change à notre douleur, et prolonger encore, par le souvenir, une existence qui nous fut si précieuse.

Mais, pourquoi ces ruses de ma faiblesse ?

Pourquoi ce vol que depuis trop long-temps je fais à la gloire de M. Férey, par un sentiment efféminé qu'il désavoueroit ?

Que tardé-je à vous parler de la fin qui couronna sa belle vie, et qui, pour sa vertu, fut un triomphe de plus ?

Déjà, depuis plusieurs mois, la mort avoit marqué cette victime. Une hydropisie de poitrine se formoit insensiblement. Chaque jour la maladie faisoit des progrès lents, mais trop sûrs. Les amis de M. Férey les observoient avec effroi : il les appercevoit aussi, mais sans en être troublé.

Eh ! pourquoi se seroit-il révolté contre les lois de cette Providence dont il avoit si bien accompli les ordres sur la terre ? Que lui faisoit la perte de la vie ? Sa vie ne fut pas à lui. Étranger, pendant soixante et onze années, à toutes les jouissances qu'y recherche le commun des hommes, il l'avoit considérée seulement comme un moyen que la céleste bonté lui donnoit de se rendre utile à ses semblables. Ce fut encore d'eux seuls qu'il s'occupa, dans ces momens où les plus magnanimes oublient tout, excepté eux-mêmes.

M. Férey ne mourut pas ; il acheva de vivre. Debout tant qu'il le put , cet homme si foible , maîtrisant la douleur par son courage , continua de se livrer au travail. Il recevoit , comme à l'ordinaire , tous ceux qui recouroient à ses lumières.

En vain ses parens, ses amis lui remontoient qu'il se fatiguoit par ces soins hors de saison. « Il est toujours temps, répondoit-il, de faire encore » quelque bien » : et, tout en se montrant touché de leurs tendres inquiétudes , il les ramenoit à la discussion interrompue.

Même lorsqu'il fut forcé de s'aliter, il ne voulut rien changer à ses occupations : et ses amis, convaincus , à la fin, que le sentiment de son inutilité aigrirait le mal plus qu'un travail modéré, l'entretenaient d'affaires jusqu'au dernier moment. La veille même de sa mort (1), il signa plusieurs consultations qu'il avoit délibérées les jours précédens. Peu d'instans après, il fit approcher ses parens de son lit de mort, les bénit, et les congédia en leur adressant quelques paroles de consolation.

Lui-même, alors, il finit de s'occuper des affaires temporelles, pour faire à la religion l'hommage de ses dernières pensées. S'il n'en invoqua pas les secours à son heure suprême, c'est qu'il n'avoit pas attendu si tard pour remplir des devoirs sacrés. De plus, il avoit déposé, dans son testament, la profession solennelle d'une croyance, où l'auroient confirmé la droiture de son jugement et la simplicité de son cœur, s'il n'y eût été fixé par le besoin même que lui en donnoient ses vertus.

Parler du testament de M. Férey, mes chers Confrères, c'est réveiller en nous la gratitude dont nous pénétre la disposition qu'il contient. Gardons-nous pourtant de supposer que notre respectable Confrère, en léguant à l'Ordre des Avocats non-seulement sa bibliothèque, mais la somme consacrée à son entretien annuel (2), ait exclusivement écouté la bienveillance qu'il nous portoit. M. Férey, sans doute, aimoit les compagnons de ses travaux ; mais, telles étoient les affections de ce cœur pur, qu'il n'en ressentait aucune où ne se mêlât l'amour du bien public.

Jadis, sous le titre de Bibliothèque des Avocats, existoit un établissement dédié au double culte de la science et de l'honneur.

C'étoit là que, dans des réunions hebdomadaires, de jeunes émules venoient apprendre à régler leur bouillante ardeur à la voix de ces vieux chefs, qui expliquoient comment il falloit tempérer le zèle par la modération, et ployer sa fierté au joug d'une discipline salutaire.

C'étoit là que la gloire et la probité, les qualités brillantes et les modestes vertus, confondues dans la fraternité la plus touchante, apportoient l'hommage de leurs succès divers, dont chacun étoit orgueilleux, dont personne n'étoit jaloux, parce que c'étoit comme le bien de tous.

C'étoit là que le talent lui-même n'eût pas tenté de se faire absoudre d'avoir violé la loi du devoir : là, que la licence ou la cupidité redoutoient de se laisser deviner par ces hommes vieilliss dans les voies de la justice, et

(1) Le 5 juillet 1807.

(2) Six cents francs par an.

que nous contractions de bonne heure cette honte de mal agir, qui devoit la règle du reste de la vie.

Dans ces réunions s'offroit le spectacle attendrissant de ces rivaux amis suspendant leurs querelles pour se prodiguer une mutuelle estime; de ces champions illustrés par tant de victoires, traitant d'égal à égal avec la médiocrité même, qu'ils élevoient jusqu'à eux par une familiarité consolante.

On y voyoit, spectacle plus doux encore aux bons cœurs! ces orateurs chargés des plus grands intérêts, ces jurisconsultes livrés aux travaux les plus savans, oublier et leur grande clientèle et leurs graves études, pour écouter avec simplicité, pour débrouiller avec patience les récits diffus, et souvent inintelligibles, de villageois, de femmes du peuple, de pauvres, tous sortant d'auprès d'eux éclairés sur leurs droits, mieux disposés à la paix, souvent même assistés dans leurs besoins.

Cette institution n'étoit pas particulière aux Avocats de Paris; elle se retrouvoit dans toutes les villes considérables. Elle avoit même été décorée de prérogatives par une loi du bon Stanislas, en faveur de ce barreau de Nancy, célèbre à toutes les époques par les talens qu'il a produits; plus heureux encore, en ces derniers temps, d'avoir élevé dans son sein ce Ministre chéri, le chef et l'ornement de la magistrature, si savant dans l'art peu connu d'être à-la-fois digne et simple, de commander par la grâce autant que par l'autorité, et d'obtenir pour les lois, dont il est le premier organe, non-seulement le respect, mais cette obéissance de cœur, qui naît toujours de l'attachement qu'on porte à leurs interprètes.

M. Férey regrettoit cet établissement détruit par la révolution. Sa passion étoit de le relever. Par son testament il nous le rend autant que cela fut en lui. Il a fait davantage: et soumettant, comme il le devoit, à l'approbation du Souverain, le legs dont il gratifioit « l'Ordre des Avocats, sous quelque nom, dit-il, dans son testament, qu'il plaise à Sa Majesté l'Empereur et Roi de le rétablir », il a déposé ainsi aux pieds du Monarque qui l'honora de ses bontés, le vœu d'en obtenir, à ses derniers momens, une de plus, dans le rétablissement de l'Ordre dont il conserva si soigneusement les maximes.

Dernières paroles d'un mourant, vous ne serez pas oubliées! Celui qui, veillant avec sollicitude sur toutes les parties de l'harmonie sociale, a déjà rétabli la discipline dans un si grand nombre de professions diverses, jettera, quand le temps en sera venu, un coup-d'œil sur la nôtre. Elle n'est pas indigne des regards du Héros, puisqu'elle aime la gloire; ni des regards du Législateur, puisqu'elle est consacrée au culte des lois. Le vœu de M. Férey, auquel nous osons joindre le nôtre, sera exaucé. Permettez, Prince illustre, que votre présence même à cette solennité en soit l'heureux présage, et que nous plaçons un peu de notre espoir aussi, dans cette bienveillance pour laquelle nous vous dûmes, dans tous les temps, une reconnaissance dont je suis encore plus heureux que fier de devenir l'organe. Cet honneur, sans doute, appartenoit à de plus dignes: et s'il me fut décerné par des Confrères que mon devoir le plus doux fut toujours de chérir et de respecter, je ne m'abuse pas; c'est que leurs cœurs, daignant répondre aux mouvemens du mien, ont voulu me consoler du chagrin, peut-être

immodérément senti , de ne pouvoir plus , comme autrefois , vivre habituellement sous leurs yeux. Consolation pleine de charme , en effet , et bien propre à tromper mes regrets ! Eh ! pourquoi donc voudrois-je marcher encore dans cette carrière , où j'aimois tant à recueillir leurs leçons ! Assez , assez de gloire et de bonheur l'aura fermée pour moi , puisque ma faiblesse n'a pas tout-à-fait trahi mon zèle dans la tâche qu'ils m'avoient imposée ; et puisque les derniers accens d'une voix , dès long-temps presque éteinte , ont encore pu , sous de si grands auspices , en cette journée mémorable , exprimer nos sentimens d'amour et de vénération pour nos Magistrats , mon éternelle reconnaissance pour les bontés de mes Confrères , mon respect et le leur pour la mémoire d'un homme de bien , et les engagemens que nous prenons tous sur sa tombe , de remplir , à son exemple , les devoirs de notre profession.
